ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 596

présenté par MM. Gorce, Vidalies, Durand, Christian Paul, Mme Clergeau, M. Lurel, Mmes Robin-Rodrigo, Pérol-Dumont, MM. Charzat, Néri, Le Garrec, Mmes Lignières-Cassou, David, M. Liebgott et les membres du groupe Socialiste

à l'amendement n° 3 rect. du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 12 de cet amendement par les mots :

« et pour la mise en œuvre des propositions au bénéfice des salariés d'une convention de reclassement personnalisé ou d'un congé de reclassement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.